

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 30/06/2026**

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2026**

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De signer un nouveau contrat avec la société 3D OUEST pour la maintenance du logiciel cimetière au prix de 378 € TTC annuel, pour une durée de 4 ans soit du 25/05/2026 au 24/05/2030.
- ❖ De retenir la proposition de APAVE pour les vérifications réglementaires des appareils de levage (camion ampliroll) pour un montant de 205 € HT et des installations électriques dans les espaces communs des bâtiments d'habitations pour un montant de 481,25 € HT.
- ❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas avec SAS Les Bocaux de Mamie du 13/04/2026 au 17/04/2026 pour un montant de 770.80 HT
- ❖ De signer le marché de réfection de toitures à l'école maternelle, après consultation, et avis de la commission MAPA, avec la SARL SVM Constructions pour un montant de 112.874,70 € HT, ainsi que toutes pièces du marché nécessaires à la bonne exécution des travaux.

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

**1. N° 2026-18-05-01 FINANCES – BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE
N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative N°1 au budget général.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2026-18-05-02 COMMISSION ELECTORALE : DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres de la commission électorale au nombre de 5.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**3. N° 2026-18-05-03 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :
DESIGNATION DES COMMISSAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la liste des 32 membres pour la désignation des membres de la CCID.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**4. N° 2026-18-05-04 ADMINISTRATION GENERALE – PETITE ENFANCE :
MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acte constitutif modifié de la régie mixte petite enfance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. N° 2026-18-05-05 DLVA – PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PDMS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le circuit présenté et adopte le projet de Plan de Mobilité Simplifié de DLVA.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance à 20H.